

Contrat d'objectifs 2015



www.bas-rhin.fr



Chambre de Métiers d'Alsace

Contrat d'objectifs

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

ENTRE :

le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à Strasbourg - Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, ci-après désigné par les termes « le Département »,

d'une part,

ET :

la Chambre de Métiers d'Alsace, dont le siège est à Schiltigheim, Espace Européen de l'Entreprise, 30 Avenue de l'Europe, représentée par Monsieur Bernard STALTER, Président, ci-après désignée par les termes « la CMA »,

d'autre part,

VU :

- le code général des collectivités territoriales ;
- la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 12 décembre 2011;
- la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 2 avril 2012.

PRÉAMBULE :

La Chambre de Métiers d'Alsace et le Département du Bas-Rhin concluent pour l'année 2015 une convention financière. Dans ce cadre, la convention définit les modalités de l'intervention financière du Département du Bas-Rhin et le présent contrat d'objectifs fixe les orientations stratégiques ainsi que les missions confiées à la Chambre de Métiers d'Alsace.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME D' ACTIONS 2015

Le Plan d'Actions Prioritaires couvrant la période 2013-2016 est une feuille de route qui guide les actions de la Chambre de Métiers d'Alsace. Son élaboration est le fruit d'une très large consultation des forces vives de l'artisanat alsacien. Il répond aux grandes aspirations et attentes des composantes du tissu artisanal. Les axes stratégiques de ce Plan d'Actions Prioritaires mettent notamment en avant :

- la défense des intérêts généraux de l'artisanat ;
- la qualification professionnelle, garante d'entreprises pérennes ;
- l'accompagnement des créateurs-repreneurs d'entreprises ;
- l'accompagnement des chefs d'entreprises pour les aider à relever les défis du développement et de l'adaptation à un environnement en évolution constante ;
- la promotion de l'artisanat par une communication ciblée et incitative.

Forte de ses bureaux et de ses permanences délocalisés sur tout le territoire, la Chambre de Métiers d'Alsace reconduit sa stratégie de proximité qui facilite pour les artisans l'accès à son offre de services ainsi que la collaboration avec ses partenaires pour contribuer au développement économique local.

Sur le plan de la formation et de l'alternance, la Chambre de Métiers d'Alsace (CMA) poursuivra ses actions de promotion des filières de formation aux métiers de l'artisanat, et des atouts de l'apprentissage artisanal. Elle assurera par ailleurs une présence forte dans le processus d'orientation professionnelle.

Dans cet objectif, elle s'engage à accompagner les jeunes (et les adultes en reconversion professionnelle) vers les métiers de l'artisanat tout en favorisant la culture de l'entrepreneuriat. Face au ralentissement de la dynamique d'apprentissage et au déséquilibre entre l'offre et la demande des places d'apprentissage, elle maintiendra et intensifiera encore l'action de ses développeurs de l'apprentissage malgré le désengagement financier de l'Etat dans ce domaine. La CMA sera par ailleurs l'un des principaux acteurs de l'organisation des Olympiades des Métiers, formidable vitrine des métiers.

En complément, la CMA renforcera par un agent dédié son aide au recrutement pour les entreprises artisanales et agira en faveur de la montée en compétences des artisans et de leurs collaborateurs dans le cadre de l'Université Régionale des Métiers de l'Artisanat (URMA).

Signataire du Pacte de Réussite formalisé par le Conseil Départemental, la Chambre de Métiers d'Alsace reconduira son engagement aux côtés de l'Union des Corporations Artisanales du Bas-Rhin pour favoriser l'accès des bénéficiaires du RSA à l'emploi dans l'artisanat.

Outre notre appui et notre participation aux conférences territoriales concernant le lancement de ce Pacte, les agents de la CMA continueront la détection de projets d'embauche et leur mise en relation avec l'équipe Emploi du Conseil Départemental.

Les propositions du programme 2015 du contrat d'objectifs

Quatre axes de travail ont été retenus dans le programme d'actions pluriannuel de la CMA (plan d'actions prioritaires : PAP) pour le contrat d'objectifs avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

1°) Promouvoir les métiers de l'artisanat et la formation

L'objectif de la Chambre de Métiers d'Alsace vise à donner toute sa place à l'artisanat dans le processus d'orientation professionnelle des jeunes, par les actions suivantes :

- informer sur les métiers de l'artisanat et mettre en avant les opportunités professionnelles qu'ils représentent ;
- promouvoir l'entreprise formatrice ;
- accompagner les entreprises dans le recrutement des apprentis et contribuer au placement des jeunes en apprentissage.

L'image de l'artisanat souffre toujours d'un manque de reconnaissance et de connaissance de ses spécificités. Malgré l'ouverture de l'apprentissage à tous les niveaux de formation (du CAP au diplôme d'ingénieur) et la volonté récente de développer l'alternance au sein de l'université, l'artisanat et l'apprentissage attirent encore insuffisamment les jeunes de bon niveau dont les entreprises ont besoin. Les besoins en main-d'œuvre qualifiée et le renouvellement des chefs d'entreprises rendent absolument nécessaire le recrutement de jeunes motivés, en capacité d'accéder à une qualification choisie et non subie.

La Chambre de Métiers d'Alsace, ambassadrice de l'artisanat alsacien, met ainsi en avant le secteur des métiers auprès des jeunes, de leurs parents et des partenaires de l'éducation, tout en fournissant les informations nécessaires sur les différentes filières de formation qui s'offrent à eux.

Mais, pour que la formation par l'apprentissage soit possible, il faut bien évidemment disposer d'un vivier suffisant d'entreprises formatrices. Les entreprises artisanales ont adopté ce mode de formation, gagnant-gagnant à la fois pour elles et pour les jeunes.

Cependant, les évolutions notables de ce mode de formation (sur les plans législatif, administratif et financier) ainsi que le développement d'autres types de contrats en alternance ne facilitent pas l'accès au contrat d'apprentissage et nécessitent une information et un accompagnement personnalisé des entreprises concernées.

La Chambre de Métiers d'Alsace doit informer les chefs d'entreprises artisanales des avantages de cette formule, de ses enjeux et des conditions indispensables pour réussir l'intégration et la formation d'un apprenti.

Soucieuse de la qualité de la formation dispensée par la voie de l'apprentissage, la CMA accompagne ainsi les entreprises dans le recrutement des apprentis et contribue par là-même au placement des jeunes en apprentissage.

Pour pouvoir faire le rapprochement entre l'offre de places d'apprentissage et les demandes des jeunes, la CMA oriente son action vers des collégiens ayant un bon niveau scolaire, ainsi que vers les lycéens et étudiants souhaitant apprendre un métier du secteur de l'artisanat (jeunes de moins de 26 ans).

→ Cf. fiches 1.1 – 1.2 – 1.3 en annexe

En formation initiale, les interventions de la CMA ont notamment pour objet :

- de sensibiliser les jeunes à l'importance d'une réflexion sur leur devenir professionnel pour aboutir à un choix conscient et motivé ;
- d'informer sur les perspectives offertes par l'artisanat (opportunités professionnelles et déroulement de carrières) ;
- d'offrir un conseil aux jeunes et aux parents dans la détermination des parcours professionnels ;
- d'accompagner la définition d'un projet de formation menant à la réussite dans les métiers de l'artisanat.

En formation continue, pour l'année 2015, le soutien apporté par le Conseil Départemental du Bas-Rhin aux stagiaires ayant financé eux-mêmes leur formation diplômante permettra à 25 d'entre eux de poursuivre leur démarche d'acquisition d'un métier artisanal ou de perfectionnement professionnel.

→ Cf. fiche 1.4 en annexe

2°) Soutenir la création et la reprise d'entreprises artisanales, et encourager la transmission d'entreprises

Le but est d'accueillir, informer et accompagner efficacement les porteurs de projets à la création ou à la reprise d'entreprises, de renforcer leur qualification en gestion avant l'installation et de pérenniser les jeunes entreprises artisanales par un accompagnement adapté.

En parallèle, la cession d'entreprises à titre gracieux ou onéreux est incitée et accompagnée afin de favoriser des reprises d'entreprises et de préserver des savoir-faire et des emplois dans les territoires.

Le dispositif d'accueil et d'accompagnement des créateurs d'entreprises artisanales par la Chambre de Métiers d'Alsace fait l'objet d'une certification AFAQ depuis 2004, renouvelée pour 3 ans en 2013.

L'offre de service proposée comprend plusieurs actions complémentaires dont un nouvel espace spécifique aux cédants et aux repreneurs d'entreprise sur le nouveau site Internet de la Chambre de Métiers d'Alsace.

→ Cf. fiches 2.1 et 2.2 en annexe

3°) Accompagner le développement des entreprises artisanales

Les animateurs économiques généralistes ou référents thématiques ont pour mission d'apporter aux artisans les réponses à leurs questions qu'il s'agisse de gestion des ressources humaines, de gestion financière, de commercialisation du numérique, ou encore du transfrontalier, entre autres. Ils sont à même de les accompagner ou de les orienter vers les organisations professionnelles et les autres organismes complémentaires. Les démarches innovantes seront encouragées et accompagnées afin de structurer les entreprises, de les faire grandir ou de leur permettre d'accéder à de nouveaux marchés.

Les animateurs économiques sont mobilisés pour, d'une part, détecter les potentiels de développement et d'amélioration de la compétitivité des entreprises artisanales et, d'autre part, les accompagner dans leurs évolutions.

L'année 2015 verra la poursuite et le renforcement de cette politique d'appui.

En complément des démarches individualisées, la CMA organisera en 2015 diverses actions collectives.

Les animateurs économiques poursuivront leur rôle de conseillers d'entreprises, en travaillant en étroite collaboration avec les agents de l'ADIRA et les Maisons du Conseil Départemental notamment.

→ Cf. fiche 3.1 en annexe

4°) Soutenir l'artisanat dans les territoires

Le développement économique local (en zones rurales et urbaines)

S'appuyant sur ses bureaux territorialisés, la Chambre de Métiers d'Alsace poursuivra sa mission d'accompagnement de proximité, tant des porteurs de projets que des entreprises existantes, et ce sur l'ensemble du Bas-Rhin, dont les zones rurales en revitalisation.

Par ailleurs, l'accompagnement des projets locaux des communautés de communes, et des associations ou groupements de professionnels se poursuivra avec l'appui des animateurs économiques de la CMA.

La CMA continuera d'accompagner le dispositif départemental de soutien au commerce de proximité au travers d'études de marché appropriées.

Deux opérations "Rendez-vous chez les Artisans" sont programmées en 2015 ainsi qu'une journée "Portes Ouvertes" au centre de formation des apprentis (CFA) d'Eschau.

En outre, la CMA apportera son soutien financier, technique et logistique à diverses associations d'artisans qui souhaiteront organiser des manifestations de promotion de l'artisanat et de l'apprentissage.

La CMA maintiendra sa participation aux conférences territoriales du Pacte de Réussite mises en place par le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

L'animation économique de la CMA est structurée par un programme d'actions annuel. Cependant, certaines actions ponctuelles ne peuvent être prévues et viennent en réponse à des demandes fortes apparaissant en cours d'année.

→ Cf. fiche 4.1 en annexe

II. FICHES ACTIONS (en annexe)

1. Promouvoir les métiers de l'artisanat et la formation

Fiche action 1.1 : informer les jeunes et promouvoir les métiers

Fiche action 1.2 : promouvoir l'entreprise formatrice

Fiche action 1.3 : contribuer au placement des jeunes en apprentissage

Fiche action 1.4 : soutenir l'engagement dans la formation continue diplômante

2. Soutenir la création et la reprise d'entreprises et encourager la transmission

Fiche action 2.1 : soutenir la création et la reprise d'entreprises

Fiche action 2.2 : encourager la transmission d'entreprises

3. Accompagner le développement des entreprises artisanales

Fiche action 3.1 : accompagner le développement des entreprises artisanales

4. Soutenir l'artisanat dans les territoires

Fiche action 4.1 : le développement économique local

Rappel de la convention financière :

Les subventions du Conseil Départemental du Bas-Rhin sont des subventions de fonctionnement général sur l'ensemble de l'activité de l'organisme financé. Ce ne sont donc en aucun cas des subventions affectées directement à une action spécifique. La décomposition de la subvention du Conseil décrite dans les pages qui suivent n'est donnée qu'à titre purement indicatif.

III. BUDGET 2015

	Réalisé 2013	Budget 2014	Budget 2015
ETP Service Jeunes et Entreprises (JE)	8.4	8.0	8.6
ETP Service Economique (Eco)	19.5	19.5	19.8
Dépenses directes JE	37 498	46 806	38 010
Salaires directs JE	372 169	365 645	391 564
Frais de structure JE	65 373	86 005	65 373
Recettes JE	-101 811	-95 400	-95 400
Total Service Jeunes et Entreprises	373 228	403 056	399 547
Dépenses directes Éco	452 788	472 463	441 408
Salaires directs Éco	1 040 796	1 006 978	1 008 636
Frais de structure Éco	172 834	180 245	172 834
Recettes Éco	-700 094	-576 910	-673 782
Total Service Économique	966 315	1 082 776	949 097
Total général récapitulatif des charges nettes	1 339 543	1 485 832	1 348 644
CMA	1 161 267	1 307 556	1 179 839
CG 67 véhicule de l'artisanat (amortissement)	8 276	8 276	6 805
CG 67	170 000	170 000	162 000
Total financement	1 339 543	1 485 832	1 348 644

IV INDICATEURS DE SUIVI ANNUEL D'EXÉCUTION

Afin d'assurer le suivi annuel de l'exécution de la présente convention, il est convenu que les indicateurs suivants seront utilisés :

- les indicateurs relatifs à la situation de l'artisanat dans le Bas-Rhin dont dispose la CMA (évolution du nombre des entreprises, du nombre des apprentis, des stagiaires de la formation continue, ...) donnés par activité et par territoire ;
- les indicateurs d'activité relatifs aux fiches actions mentionnées dans la présente convention (nombre d'actions, nombre de personnes ou d'entreprises concernées, évaluation des résultats selon l'action, ...);
- les éléments financiers relatifs à ces actions.

V MODALITÉS DE VERSEMENT

Au jour de la signature du présent contrat d'objectifs, un crédit de 162.000 € (cent soixante-dix mille euros) est inscrit au budget primitif de 2015 du Département au titre de sa contribution au budget de la Chambre de Métiers d'Alsace.

Dans le cadre du présent contrat d'objectifs, la subvention sera créditée au compte de la Chambre de Métiers d'Alsace selon les procédures comptables en vigueur, et selon les modalités suivantes :

- versement d'un premier acompte de 81.000 € (quatre-vingt-cinq mille euros) dès signature du présent contrat d'objectifs ;
- versement du solde de la subvention de fonctionnement en Septembre 2015.



Fait à Strasbourg, le : 2015

*Le Président de la
Chambre de Métiers d'Alsace*

*Le Vice-Président de la
Chambre de Métiers d'Alsace*

*Le Président du Conseil
Départemental du Bas-Rhin*

Bernard STALTER

Jean-Louis FREYD

Frédéric BIERRY

FICHES ANNEXES

Organisme : CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE	Réf. 1.1
Exercice : 2015	Page : 1/1
Objectif stratégique concerné : Promouvoir les métiers de l'artisanat et la formation	Date : Janvier 2015

Action 1.1 : **INFORMER LES JEUNES ET PROMOUVOIR LES MÉTIERS**

Description et objectifs de l'action	
Date / Durée de l'action : programme 2013-2016 Année 2015	Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique : Département du Bas-Rhin
Public concerné : JEUNES DE MOINS DE 26 ANS, DONT LES COLLÉGIENS	
Personne à contacter pour cette action : Mme Monique HAAS	

Bilan de l'exercice écoulé : 2014

80 actions de promotion menées : 2.283 jeunes, 443 parents et 209 enseignants rencontrés, dont actions spécifiques en direction des collégiens :

- ▶ conférences et forums : 13 actions menées :
 - 777 collégiens rencontrés
 - 37 parents
 - 59 enseignants
- ▶ stages découverte : 1.035 stages de 5 jours "semaine de découverte d'un métier"

Programme prévu sur l'exercice :

L'information des jeunes concernant les métiers, notamment de l'artisanat, est un chantier permanent : cette action est à renouveler chaque année, pour chaque classe d'âge. Force est de constater que les relais efficaces pour cette information ne sont pas suffisants. Même si l'image de l'artisanat est en train de changer, il n'en reste pas moins qu'il est fondamental d'éclairer les jeunes, leurs parents, ainsi que les adultes qui les entourent dans la communauté scolaire en particulier.

Eclairer les jeunes sur les perspectives professionnelles dans les métiers de l'artisanat, sur les exigences des métiers, et sur la voie noble et efficace de la formation par alternance.

La Chambre de Métiers d'Alsace agit dans ce sens depuis longtemps et poursuit son action. Celle-ci se mène en partenariat avec les établissements scolaires et notamment les collèges. Elle prend des formes plus diverses selon les établissements scolaires ou les partenaires locaux (actions avec les associations de parents d'élèves, avec les associations professionnelles ou les corporations, ...).

Les actions en 2015 concernent notamment :

- l'information dans les établissements scolaires, et particulièrement les collèges. Cette action se fait en lien direct avec la communauté éducative, à leur demande, au regard d'un cahier des charges destiné à confirmer l'implication de l'établissement, et destiné à vérifier que cette information s'adresse à tous les élèves de 3^{ème} et pas seulement aux collégiens en situation scolaire difficile. Une priorité de diffusion de l'information est donnée aux collèges situés en milieu rural ;
- la possibilité pour les jeunes d'aller en entreprise lors de stages "semaine découverte d'un métier" qui font suite à l'information et aident à confirmer un choix professionnel : ils permettent de découvrir l'entreprise et le métier.
- la participation aux forums des métiers, journées d'information, réunions thématiques, etc... organisés dans les territoires du département et cette année un événement d'envergure pour la promotion des métiers : les Olympiades des métiers, finale nationale à Strasbourg ;
- la formation des acteurs au travers d'actions menées avec des partenaires en direction des relais de l'information des jeunes (conseillers d'orientation, enseignants, action Avenir Mode d'Emploi, ...) ;
- l'implication des collèges lors des opérations « Rendez-Vous chez les Artisans ». Rencontre avec les collégiens de 4^{ème} et de 3^{ème} du secteur pour leur présenter cette opération RVA en insistant sur l'intérêt pour eux d'avoir l'occasion de rencontrer des chefs d'entreprises. Organisation d'un jeu-concours spécial collégiens avec des lots attrayants pour les jeunes. Les prochaines opérations "Rendez-Vous chez les Artisans" sont prévues le 19 avril à Haguenau et le 26 avril à Strasbourg. La CMA apportera par ailleurs son soutien logistique et technique à une opération "Portes Ouvertes" organisée le 6 novembre 2015 par le Communauté de Communes du Rhin à Obenheim.

Organisme : CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE	Réf. 1.2
Exercice : 2015	Page : 1/1
Objectif stratégique concerné : Promouvoir les métiers de l'artisanat et la formation	Date : Janvier 2015

Action 1.2 : PROMOUVOIR L'ENTREPRISE FORMATRICE

Description et objectifs de l'action	
Date / Durée de l'action : programme 2013-2016 Année 2015	Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique : Département du Bas-Rhin
Public concerné : LES ARTISANS EN CAPACITÉ DE FORMER	
Personne à contacter pour cette action : Mme Monique HAAS	

Bilan de l'exercice écoulé : 2014

- ⇒ 541 entreprises ont été démarchées
- ⇒ 197 entreprises rencontrées pour leur présenter le contrat d'apprentissage et l'intérêt pour elles de choisir ce mode de formation pour leurs futurs collaborateurs
- ⇒ 238 offres de place d'apprentissage récoltées
- ⇒ 80 % de ces offres ont été pourvues, soit 191 contrats d'apprentissage supplémentaires signés.

Programme prévu sur l'exercice :

Le droit de former des apprentis est, en Alsace (Code du Travail, Droit Local), rattaché au Brevet de Maîtrise (BM), ou niveau équivalent dans le métier.

Un régime dérogatoire a été mis en place par la Chambre de Métiers d'Alsace avec les organisations professionnelles qui veillent à la permanence et à la qualité de la formation dans leur métier afin d'élargir le nombre des entreprises susceptibles de former des apprentis (2.553 dans le Bas-Rhin), en respectant une règle de base, à savoir la nécessité d'une formation spécifique pour le formateur. La Chambre de Métiers d'Alsace disposant de la prérogative de l'inspection de l'apprentissage, 3 inspecteurs de l'apprentissage assurent la mission de contrôle des habilitations à former.

La promotion de l'apprentissage amène un accroissement du nombre de jeunes intéressés. Ce phénomène positif doit toutefois s'accompagner d'une meilleure adéquation entre : les jeunes/choix du métier/connaissance de l'entreprise (cf. fiche action 1.3).

En parallèle, la Chambre de Métiers d'Alsace a diagnostiqué le risque d'une mobilisation insuffisante des artisans. Confrontés aux contraintes économiques (marchés, production, coûts de revient, ...) le risque actuel est de voir certaines entreprises délaisser l'investissement à moyen terme dans la formation en apprentissage.

Encore trop de jeunes choisissent l'artisanat par défaut, comme dernier choix pour leur orientation professionnelle. Les chefs d'entreprises peuvent être découragés par les difficultés liées à l'accueil de ces jeunes dans leurs entreprises. Depuis quelques années l'ensemble des actions menées par la Chambre de Métiers d'Alsace en faveur des jeunes (promotion, orientation, recrutement) participe à l'amélioration de l'image de l'artisanat, et favorise l'orientation de jeunes motivés avec un fort potentiel vers les métiers de l'artisanat.

De même, il importe de bien informer les artisans sur les dispositifs et les mesures récemment mis en place pour relancer l'apprentissage (crédit d'impôt, primes, ...), et préparer ainsi la relève dans les entreprises.

Face à ces constats, la Chambre de Métiers d'Alsace s'engage dans une action de mobilisation des artisans afin de développer le nombre de places d'apprentissage dans les entreprises artisanales. A cet effet, une démarche active de prospection des entreprises ciblée sur les détenteurs des brevets de maîtrise (ou correspondant aux critères dérogatoires) est engagée. La mission est d'éclairer les artisans sur les enjeux de la formation, les dispositifs en faveur de l'apprentissage et les efforts réalisés par les partenaires (organisations professionnelles, CFA, ...) afin de favoriser l'apprentissage.

Organisme : **CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE****Réf. 1.3**Exercice : **2015****Fiche Action**

Page : 1/1

Objectif stratégique concerné : **Promouvoir les métiers de l'artisanat et la formation**

Date : Janvier 2015

Action 1.3 : CONTRIBUER AU PLACEMENT DES JEUNES EN APPRENTISSAGE**Description et objectifs de l'action****Date / Durée de l'action** : programme 2013-2016
Année 2015**Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique** :
Département du Bas-Rhin**Public concerné** : JEUNES DE MOINS DE 26 ANS, DONT LES COLLÉGIENS**Personne à contacter pour cette action** : Mme Monique HAAS**Bilan de l'exercice écoulé : 2014****Placement des jeunes dans des entreprises en difficulté de recrutement**

L'accompagnement des entreprises dans leur démarche de recrutement se fait pour les entreprises rencontrées dans le cadre du développement de l'apprentissage (cf. fiche 1.1) et également pour des entreprises déjà formatrices.

- 84 entreprises ont demandé un accompagnement de la CMA au recrutement de leur apprenti et ont déposé 101 offres de place d'apprentissage
- 135 jeunes ont été rencontrés
- 60 de ces offres de place d'apprentissage ont été pourvues, soit 59% des offres.

Mobilisation d'outils dans le cadre de la mission :

- semaine de découverte d'un métier : 1.035 conventions enregistrées dont 587 collégiens bénéficiaires.

Programme prévu sur l'exercice :

Depuis plusieurs années, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans a atteint un niveau inquiétant. Consciente de la difficulté qu'ont les jeunes à élaborer un projet professionnel qui optimise leurs chances d'insertion professionnelle, la Chambre de Métiers d'Alsace a décidé de poursuivre son effort en matière d'orientation et de renforcer son action sur le placement des jeunes en apprentissage.

Les besoins de main-d'œuvre qualifiée et le renouvellement des chefs d'entreprises rendent absolument nécessaire l'arrivée de jeunes motivés, en capacité d'accéder à une qualification (qui, pour la plupart des métiers, devient de plus en plus exigeante) et, pour certains d'entre eux, d'atteindre un niveau leur permettant d'assurer la survie des entreprises et le dynamisme économique de l'artisanat.

Les actions de promotion des métiers permettent à la CMA de mettre à la disposition des jeunes ses connaissances et son expertise en matière de métiers artisanaux. Son objectif est d'amener les jeunes en général, et ceux qui ont un bon niveau scolaire en particulier, à considérer les métiers de l'artisanat comme une voie noble et attrayante de réussite professionnelle et de leur transmettre une information précise concernant les besoins du monde actuel. Pour accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation, la Chambre de Métiers d'Alsace propose des ateliers d'orientation à un public de bacheliers ou de jeunes universitaires en reconversion en partenariat avec l'Université de Strasbourg.

Parallèlement, elle accompagne les entreprises souhaitant embaucher un apprenti dans leur processus de recrutement. Elle est donc amenée à proposer des profils de jeunes aux entreprises.

Dans le cadre de sa démarche territoriale, en s'appuyant sur ses permanences locales et sur toutes les actions de promotion et d'orientation qui lui permette de rencontrer des jeunes, la CMA pourra promouvoir les offres de places d'apprentissage récoltées. L'objectif est que la majorité des offres d'apprentissage déposées par les entreprises aboutissent à la signature d'un contrat d'apprentissage.

Organisme : **CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE****Réf. 1.4**Exercice : **2015****Fiche Action**

Page : 1/1

Objectif stratégique concerné : **Promouvoir les métiers, informer et orienter les jeunes**

Date : Janvier 2015

Action 1.4: SOUTENIR L'ENGAGEMENT DANS LA FORMATION DIPLOMANTE**Description et objectifs de l'action****Date / Durée de l'action** : programme 2013-2016
Année 2015**Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique** :
Département du Bas-Rhin**Public concerné** : LES ARTISANS ET LEURS COLLABORATEURS**Personne à contacter pour cette action** : Mme Véronique LITTEL**Bilan de l'exercice écoulé : 2014**

25 stagiaires ont bénéficié de ce dispositif pour un montant moyen de 715 €, soit une dépense globale de 17 868,98 €.

Programme prévu sur l'exercice :

Aide aux stagiaires finançant eux-mêmes leur formation continue diplômante :

- Brevet de Maîtrise (BM) - Brevet Technique des Métiers (BTM) - Brevet Professionnel (BP).

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin accorde chaque année à certains stagiaires domiciliés dans le département du Bas-Rhin et ayant suivi les cours de préparation à la maîtrise du Brevet Technique des Métiers, du Brevet Professionnel et du Brevet de Maîtrise :

- ▶ une prime de transport versée en fin de cursus si le stagiaire est domicilié à plus de 40 km du lieu principal des cours, d'un montant de 300 € pour le cycle de formation de niveau IV, et de 400 € pour le cycle de formation de niveau III (BM)
- ▶ une prime de participation aux frais de formation pour le cycle de formation plafonnée à 500 € (50 % de la somme restant à la charge du stagiaire).

L'aide du Conseil Départemental est attribuée sous réserve de l'assiduité du stagiaire (selon les critères usuels de la formation continue - règles des OPCA). Le montant de la charge nette minimale restant à la charge du stagiaire est de 100 €.

Le montant estimatif de la dépense pour le budget 2015 est de 15 000 €.

Cette action fait l'objet d'un soutien à travers le Fonds d'Aide en faveur de l'Artisanat mis en place par le Conseil Départemental du Bas-Rhin. Ce soutien permet à des stagiaires, par le biais de la formation qualifiante et diplômante, de concrétiser différents projets professionnels tels que la création, la reprise, le développement d'entreprise, ce qui participe en partie au développement local.

En fonction des métiers, la création ou la reprise d'entreprises est tributaire de l'obtention d'un diplôme.

La CMA propose aux porteurs d'un projet économique, mais qui ne souhaitent pas forcément intégrer un cursus de formation, de bénéficier du dispositif de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Dans l'optique de développer cette reconnaissance de l'expérience, le service formation projette d'organiser des rencontres individuelles et collectives.

Sur les 5 dernières années, on dénombre 575 créateurs d'entreprise disposant d'un ou plusieurs titres de la filière artisanale.

Organisme : **CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE****Réf. 2.1**Exercice : **2015****Fiche Action**

Page : 1/3

Objectif stratégique concerné : **Soutenir la création et la reprise d'entreprises et encourager la transmission**

Date : Janvier 2015

Action 2.1 : SOUTENIR LA CREATION ET LA REPRISSE D'ENTREPRISES**Description et objectifs de l'action****Date / Durée de l'action** : programme 2013-2016
Année 2015**Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique** :
Département du Bas-Rhin**Public concerné** : LES CRÉATEURS ET REPRENEURS D'ENTREPRISES ARTISANALES**Personne à contacter pour cette action** : M. Fabrice OUMEDJKANE**Bilan de l'exercice écoulé : 2014**ACCUEIL DES CRÉATEURS OU REPRENEURS D'ENTREPRISES ARTISANALES

Près de 11 592 contacts avec les créateurs/repreneurs d'entreprises (questions relatives aux démarches juridiques, sociales, fiscales, etc.) enregistrés par le service d'accueil du Bas-Rhin, dont plus de 30 % relèvent du régime de l'auto-entreprise.

ACTIONS COLLECTIVES DE SENSIBILISATION - INFORMATION - FORMATION

- 75 réunions d'information sur la création-reprise d'entreprises (dont 36 sur les sites délocalisés de Haguenau, Saverne, Mutzig et Sélestat), suivies par 765 participants
- 33 Stages de Préparation à l'Installation (SPI) pour 619 stagiaires
- 8 Stages d'Installation de Qualité (SIQ) pour 91stagiaires
- 4 ateliers auto-entrepreneur pour 44 stagiaires
- 2 conférences auto-entrepreneurs pour 41 participants
- 4 conférences reprise d'entreprise pour 53 participants
- 4^{ème} édition du salon "Créer sa boîte en Alsace" pour 1.041 visiteurs (1.261 en 2013), 84 exposants en 2014 (80 en 2013)
- 30 conseils export/transfrontalier aux créateurs repreneurs d'entreprise

ACCUEIL EN FACE A FACE

- 389 accueils par les AEM
- 91 entretiens de positionnement en amont du SIQ et en post SIQ
- 474 entretiens de positionnement post Stage de Préparation à l'Installation (SPI)
- 283 conseils personnalisés et approfondis par les AEM
- 116 conseils aux repreneurs
- 80 dossiers GRACEA validés en commission d'attribution sur 81 dossiers instruits (62 d'entre eux ont fait l'objet d'un complément d'aide par le CG du Bas-Rhin - 27 reprises et 35 créations). L'aide du CG 67 représente un budget de 349 317 €
- Sur ces 62 dossiers, 68.5 emplois salariés (équivalent temps plein et hors dirigeants) ont été repris ou créés.
- Dans le cadre du dispositif NACRE, 49 accompagnements en phase 1 (montage du projet), 36 accompagnements en phase 2 (présentation en comité d'engagement de la CMA) et 13 accompagnements en phase 3 (1^{ère} année de suivi post-crétion/3 ans)

Programme prévu sur l'exercice :

La Chambre de Métiers d'Alsace a mis sur pied un dispositif d'accueil et d'accompagnement des créateurs d'entreprises permettant d'améliorer la pérennité des entreprises en veillant à la qualification des porteurs de projet et à la maturité de leur projet, notamment par la mise en place d'un entretien d'évaluation des projets pour chaque participant au Stage de Préparation à l'Installation (SPI), stage rendu obligatoire par une loi de 1982 (depuis août 2014, ce stage est également obligatoire pour les auto-entrepreneurs). Cet entretien permet d'évaluer la viabilité du projet de création ou de reprise d'entreprise. Il est l'occasion de préconiser des axes d'amélioration ou de proposer divers services d'accompagnement. La CMA veille ainsi au renouvellement continu du tissu des entreprises artisanales.

La démarche d'accompagnement des porteurs de projet de création / reprise d'entreprises de la CMA fait l'objet d'une certification AFAQ AFNOR depuis 2004. La certification a été renouvelée pour 3 ans lors du dernier audit, en octobre 2013.

Le « parcours des créateurs » de la Chambre de Métiers d'Alsace a pour but de préparer le futur artisan à une installation dans des conditions optimales :

- L'accueil et la première information sont assurés par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) à Schiltigheim et par les animateurs économiques sur les bureaux délocalisés.
- Les réunions d'information sont proposées aux porteurs de projets. Ces demi-journées sont animées par les agents du CFE au siège, et par les animateurs économiques des métiers (AEM) sur les territoires. Elles sont un bon moyen d'apporter les principales informations nécessaires, en amont, à la préparation du projet et précisent les services apportés par les différents acteurs intervenant dans la création d'une entreprise artisanale. En 2015, 75 réunions d'information sont prévues dont 36 réunions délocalisées à Mutzig, Saverne, Haguenau et Sélestat. Sont attendus 900 participants environ.
- Le stage de préparation à l'installation de 33 heures (SPI) est une étape obligatoire pour la création d'entreprise, sauf dérogations spéciales prévues par la loi. En 2015, 34 formations sont proposées pour environ 640 créateurs ou repreneurs. L'entretien de validation du projet fait suite au stage SPI et a lieu avec chaque stagiaire (640 entretiens de validation programmés).
- Le Stage d'Installation de Qualité de 105 heures (SIQ) permet un approfondissement de la formation initiale à la gestion. L'expérience démontre que la motivation des stagiaires inscrits et l'accompagnement au projet au cours de ce stage sont des facteurs de réussite de la création de l'entreprise. En 2015, 9 sessions (dont 2 délocalisées) sont prévues pour environ 100 stagiaires.
- Conseils approfondis : les AEM recevront environ 300 porteurs de projets en entretien individuel en 2015.

Le suivi des créateurs se fait durant les deux premières années de leur installation à raison d'une visite par semestre à l'occasion de laquelle sont effectués le tableau de bord de l'entreprise, l'analyse du bilan un an après la création, le diagnostic commercial, la vérification du seuil de rentabilité, le calcul du prix de revient, l'examen du fonds de roulement. Ce suivi post création concernera au moins 20 entreprises pour 40 interventions.

En matière de financement des entreprises, la CMA est depuis le 1^{er} Janvier 2009 instructeur des aides à la création d'entreprise (GRACEA) pour le compte du Conseil Régional d'Alsace et du Conseil Départemental du Bas-Rhin. Les porteurs de projet sont informés sur les aides existantes lors des réunions d'information créateurs et les demandes individuelles seront traitées par les agents en charge de l'instruction avec le soutien technique des animateurs économiques des métiers (170 demandes régionales / an), soit 100 dossiers pour le Bas-Rhin.

La CMA est conventionnée depuis 2009 en qualité « d'opérateur d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise » dans le cadre du dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement des Créateurs et Repreneurs d'Entreprise) par la Direccte et la Caisse Régionale de Dépôts et Consignations. Un nouveau conventionnement régional a été proposé à la CMA : 90 projets de phase 1 (accompagnement en amont de la création), 60 projets de phase 2 (accompagnement pour l'intermédiation bancaire) et 36 projets de phase 3 (suivi de l'entreprise sur 3 ans).

La CMA s'associera par ailleurs aux travaux des PFIL (Plates-formes d'Initiatives Locales). Rappel des objectifs : accueil, information et appui aux créateurs ; mobilisation de fonds pour aider les créateurs sous forme de prêts d'honneur ; recherche de parrains pour soutenir les créateurs. Instruction d'une trentaine de dossiers dans le cadre des PFIL existantes. De plus les animateurs économiques sont présents lors des réunions des comités techniques (64 comités par an), et aux assemblées générales de chaque PFIL (5 réunions par an). **A partir de 2015, la CMA assurera également le suivi post-crédation des entreprises artisanales ayant obtenu un financement à Initiative Strasbourg.**

Les animateurs économiques sont également sollicités par les services de la Préfecture dans le cadre de l'article 35 du code local des professions et sont amenés à donner un avis concernant la levée de mesures d'interdiction professionnelle dans le secteur du bâtiment.

Organisation du salon « Créer sa boîte en Alsace » au PMC de Strasbourg, en collaboration avec la CCISBR.

Nouveauté 2015 : la CMA souhaite créer un club des créateurs. L'objectif est de réunir un maximum de créateurs une fois par trimestre afin d'échanger sur diverses problématiques définies en amont. Ainsi, l'isolement du néo chef d'entreprise est rompu.

Participation de la CMA aux différents forums et/ou conférences, et autres actions ayant comme thématique la création-reprise d'entreprises comme, par exemple :

- la nuit de l'orientation (stand et conférence) ;
- la conférence annuelle au CFA d'Eschau intitulée "Esprit d'entreprendre" ;
- la journée de la création d'entreprises lors de la Semaine du Développement Economique à Saverne ;
- le salon des créateurs à Haguenau ;
- la création de mini-entreprises au sein d'établissements scolaires en lien avec l'association Entreprendre pour Apprendre Alsace ;
- les comités d'agrément des pépinières d'entreprises (Hautepierre, Saverne, Haguenau, Mutzig) ;
- Entreprendre au féminin
- ...

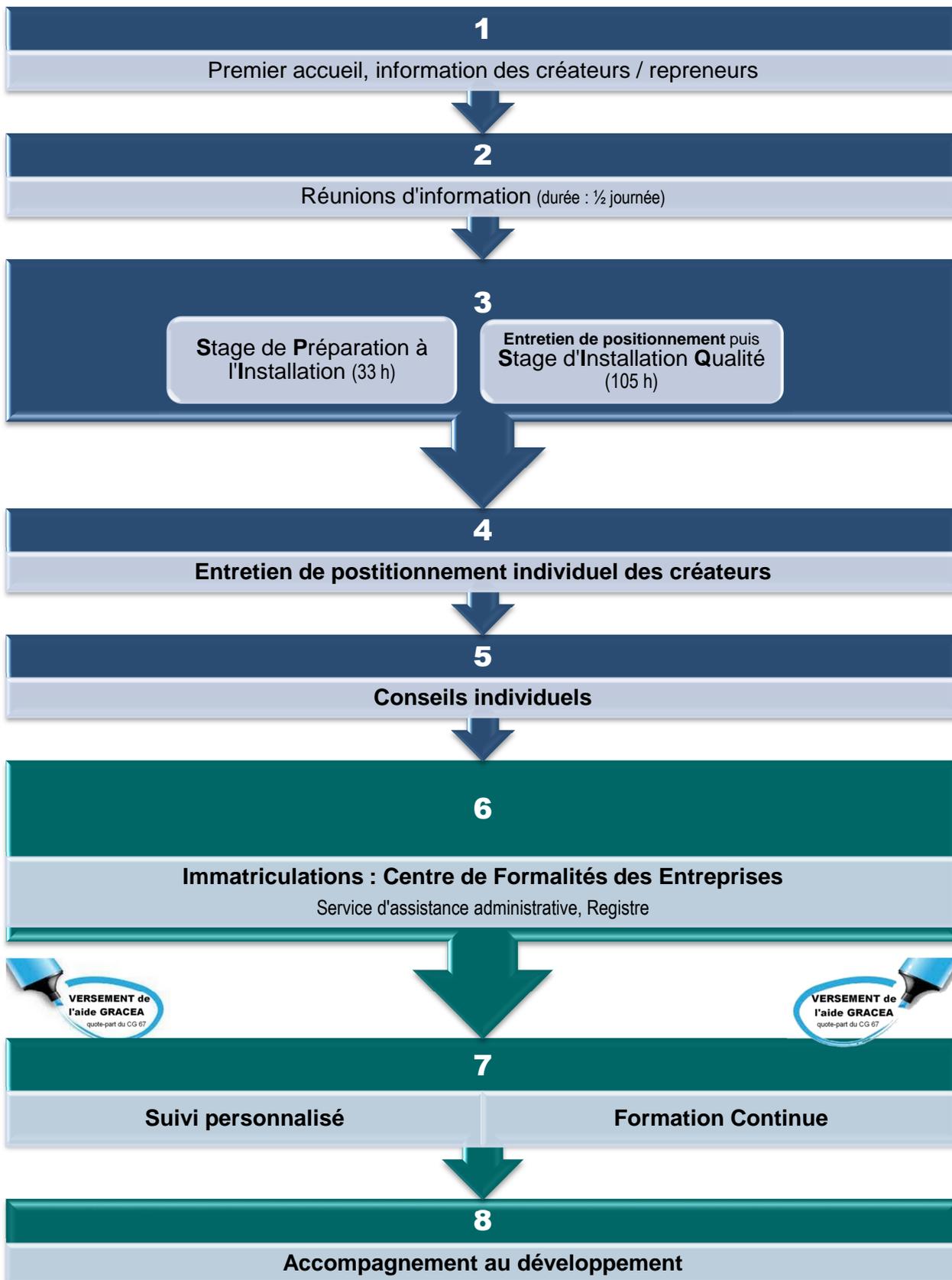
Participation de la CMA aux forums de l'emploi en fonction des demandes spécifiques ainsi qu'à des réunions d'échange avec différents partenaires :

- Pôles Emplois de Strasbourg, Molsheim et de Saverne ;
- Maisons de l'emploi de Strasbourg, de Saverne.
- ...

Lors des forums, un stand donnera aux demandeurs d'emploi les premiers conseils sur les démarches à suivre pour créer une entreprise.

Ci-après : schéma du parcours du créateur d'entreprise artisanale.

Dispositif d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises artisanales à la CMA



Organisme : **CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE****Réf. 2.2**Exercice : **2015****Fiche Action**

Page : 1/2

Objectif stratégique concerné : **Soutenir la création et la reprise d'entreprise et encourager la transmission**

Date : Janvier 2015

Action 2.2 : ENCOURAGER LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES**Description et objectifs de l'action****Date / Durée de l'action** : programme 2013-2016
Année 2015**Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique**
Département du Bas-Rhin**Public concerné** : LES REPRENEURS ET LES CÉDANTS**Personne à contacter pour cette action** : M. Fabrice OUMEDJKANE**Bilan de l'exercice écoulé : 2014**

SENSIBILISATION-INFORMATION

- 2 forums de la transmission (69 participants)
- 4 conférences à destination des repreneurs (53 participants)
- 4 conférences au Salon Créer sa Boîte (152 participants)

CONSEILS PERSONNALISÉS

- 136 conseils personnalisés aux cédants
- 116 conseils à des repreneurs
- 52 mises en relation cédant-repreneur

GESTION DE L'ESPACE TRANSMISSION SUR LE SITE INTERNET DE LA CMA

- 234 annonces cédants dont 130 sur le département du Bas-Rhin

Programme prévu sur l'exercice :

Pour les années à venir, la transmission d'entreprise représente un enjeu substantiel en termes de maintien du savoir-faire et des emplois dans le Bas-Rhin.

Dans ce cadre, la Chambre de Métiers d'Alsace maintient son dispositif et poursuit l'information et l'accompagnement des artisans en organisant, notamment :

- ▶ Avec la CCISBR le forum de la transmission en partenariat avec les ordres des experts comptables et des avocats, la chambre des notaires et du RSI. Cette action, initiée en 2013, a remporté un vif succès auprès des artisans. Deux forums sont prévus à Mutzig et à Rhinau, visant à permettre aux cédants potentiels de rencontrer en face à face des professionnels de la transmission d'entreprises pour les aider à construire leur plan de cession et les orienter en cas de besoin. De plus, il est prévu une conférence généraliste à destination des cédants, permettant de passer en revue les points importants à traiter lors des entretiens individuels avec les différents partenaires de l'opération.
- ▶ Une intervention auprès des organisations professionnelles qui le souhaitent sera assurée pour sensibiliser les chefs d'entreprises sur le thème de la transmission.
- ▶ La poursuite et l'amélioration de notre ESPACE TRANSMISSION en ligne sera assurée en permettant à tout artisan de faire paraître son offre de cession sur le site internet de la CMA.
- ▶ Confirmation de la prestation initiée en 2013 et intitulée "entretien de cadrage transmission" qui propose aux artisans un pré-diagnostic avec la réalisation d'une fiche cédant, d'une annonce, d'un compte-rendu. En complément, la prestation s'étend à la mise en relation du cédant avec un repreneur potentiel, et à la diffusion de l'annonce aux différents partenaires de la CMA.
- ▶ **Nouveauté 2015** : organisation d'un événement regroupant les cédants et repreneurs. L'objectif est de permettre aux cédants de rencontrer de manière informelle d'éventuels repreneurs. En sus des rencontres, des tables-rondes sont prévues.

- ▶ Pour les cédants souhaitant un diagnostic approfondi, la CMA propose un "pack transmission" qui analyse la faisabilité du projet de cession en livrant une véritable estimation de la valeur de la structure, une étude de la marge, du seuil de rentabilité, du cycle d'exploitation, et répond à différentes questions, notamment juridiques et fiscales.
- ▶ Maintien de l'action « diffusion d'annonces ciblées » débutée en 2014.
La meilleure cible de repreneur n'est pas toujours une personne physique, mais plutôt une autre entreprise du même secteur d'activité (ou d'un secteur d'activité connexe). En effet, certaines structures peuvent avoir des spécificités ou une taille qui les rend difficilement cessible à un créateur repreneur. Il s'agit alors de soumettre l'offre de reprise à d'autres entreprises susceptibles d'être intéressées par ce rachat dans le cadre d'une procédure de croissance externe.

L'offre de service « diffusion ciblée d'annonce » se présente ainsi :

- rédaction avec le cédant d'une annonce présentant son projet de vente de l'entreprise
 - sélection d'une typologie d'entreprises susceptibles d'être intéressées par une telle offre
 - extraction auprès du registre de la CMA de la liste des entreprises dont les caractéristiques ont été sélectionnées
 - envoi par les services de la CMA de l'annonce de l'entreprise à vendre
 - gestion des retours par la CMA et mise en relation du cédant avec les contacts intéressés
- ▶ L'intervention de l'animateur économique spécialisé sera assurée auprès de 125 chefs d'entreprises ayant un projet de cession. En complément des forums de la transmission, il s'agit de consolider le conseil dans un domaine où la confidentialité est de rigueur.
 - ▶ 4 conférences intitulées *"la reprise d'entreprise : les clefs de la réussite"* sont proposées au public souhaitant reprendre une entreprise.
 - ▶ En complément de l'action précédente, 100 entretiens sont prévus avec les repreneurs souhaitant approfondir l'un ou l'autre point de leur projet.

Un suivi des repreneurs sera assuré par la CMA, à leur demande, afin de les aider à mieux assurer la pérennité de leur entreprise. Outre l'enjeu de la continuité d'une activité, il apparaît que la reprise d'une entreprise s'accompagne généralement d'un projet de développement, ce qui renforce encore l'intérêt de son accompagnement.

Organisme : **CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE****Réf. 3.1**Exercice : **2015****Fiche Action**

Page : 1/3

Objectif stratégique concerné : **ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES**

Date : Janvier 2015

Action 3.1 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES**Description et objectifs de l'action****Date / Durée de l'action** : programme 2013-2016
Année 2015**Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique** :
Département du Bas-Rhin**Public concerné** : LES ENTREPRISES ARTISANALES**Personne à contacter pour cette action** : M. Fabrice OUMEDJKANE**Bilan de l'exercice écoulé : 2014****ACTIONS COLLECTIVES**

La CMA agit pour accroître la performance des **17 843 entreprises** artisanales du Bas-Rhin.

A travers un accompagnement généraliste et/ou spécialisé (en interne et via des partenaires externes), son soutien aux entreprises existantes est très varié, allant de problématiques de gestion d'entreprise à l'innovation en passant par le transfrontalier/export ou encore les TIC.

A cette fin, les différentes actions ci-dessous ont été mises en place en 2014 :

5 conférences sur différents thèmes : « *La retenue de garantie dans le bâtiment* » « *Le réseautage* » (54 participants).

3 réunions TIC sur le thème, « *E-Réputation* », 1 réunion TIC sur le thème « *TPE sur Internet* » et 1 réunion sur « *Dématique* » (102 participants).

6 ateliers « Transition Numérique » ont été organisés à destination de 28 artisans ou porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises afin de les sensibiliser à l'utilisation des TIC dans la gestion de leur entreprise, ceci dans le cadre du dispositif « Transition Numérique », lancé le 13 décembre 2012 par Fleur PELERIN, Ministre Délégué à l'Economie Numérique. Ce nouveau programme prend le relai du précédent intitulé « Passeport pour l'Economie Numérique ».

Foire Européenne de Strasbourg : participation de 57 artisans exposants, 9 corporations, 2 associations artisanales. Animation de la Scène des Métiers (une journée) par les apprentis du CFA d'Eschau : facteur d'orgues, prothésiste dentaire, ébénisterie.

Présence d'un plateau de France 3 pour le tournage des émissions « Alsace matin ». 50ème participation de la Chambre de Métiers d'Alsace à la Foire Européenne de Strasbourg, avec une mise à l'honneur, d'anciens artisans de la Foire Européenne, ainsi que les présidents et administratifs qui ont œuvré pendant plusieurs années sur ce dossier.

Réunion d'information " « *Proposer vos services en Suisse* » (7 participants) et « *Proposer vos services en Allemagne* »

Conférence-débat « *Quels enjeux pour les entreprises artisanales* » (une cinquantaine de participants)

Co-organisation du 34^e Observatoire Alsace Europe (OAE) sur le thème « *Artisans et entrepreneurs alsaciens en Europe* » (80 personnes)

En 2014, la CMA et le Réseau Commande Publique Alsace (RCPA) ont sensibilisé les entreprises artisanales à la commande publique grâce aux actions suivantes :

- Un « *Petit-déjeuner de la commande publique* », le 6 mars à Haguenau (35 participants),
- 3 ateliers marchés publics entre mai et juillet à la CMA « *Comment constituer son coffret technique* » (6 participants), « *Comment rédiger son mémoire technique* » (10 participants) et enfin « *Comment dématérialiser sa réponse à un appel d'offre* » (6 participants).

CONSEILS PERSONNALISÉS

308 entretiens de conseils en développement assurés par les AEM

174 entreprises ayant rencontré une difficulté d'ordre structurel ou conjoncturel

46 diagnostics sur la base d'un logiciel d'approche globale de l'entreprise

En marge du contrat d'objectifs, la CMA a démarré une action test avec les services économique et insertion du Conseil Départemental. 12 artisans bénéficiaires du RSA sont en cours d'accompagnement par les AEM. L'objectif est de proposer des préconisations à ces personnes dans différents domaines (commercial, financier...). A l'issue des différents rendez-vous, le Conseil Départemental bénéficiera d'une expertise technique permettant d'avoir l'avis de la CMA sur la viabilité, la pérennité de la structure.

8 entreprises ont bénéficié de l'appui du référent "innovation"

102 conseils (pour 84 entreprises) par le chargé de mission transfrontalier/export

8 certificats électroniques CERTIMETIERSARTISANAT ont été décernés

12 conseils TIC pour 8 entreprises

Nouveauté 2014 :

Pour répondre à une demande des entreprises artisanales de la région Alsace, la CMA a missionné, depuis le 1^{er} octobre 2014, une Chargée de développement ressources humaines spécifiquement dédiée à l'emploi, afin de qualifier les besoins de compétences et trouver des solutions adaptées aux chefs d'entreprises artisanales.

Cette mission RH s'inscrit dans un travail coopératif avec les différents acteurs économiques de la région Alsace (Pôle Emploi, Région Alsace, Conseil Général 67, organisations professionnelles, associations diverses, cabinets de conseil RH...) et les différents services de la CMA.

Du 1^{er} octobre au 22 décembre 2014, 68 entreprises artisanales (dont 55 dans le Bas-Rhin) de la région Alsace ont émis un besoin de recrutement sur la période octobre à décembre 2014, réparties ainsi :

88 emplois étaient proposés par ces 68 entreprises artisanales sur la période octobre à décembre 2014.

Au 22 décembre 2014 :

16 entreprises visitées sur site. Ces visites ont permis de (re)qualifier le profil des collaborateurs ;

9 profils de candidats identifiés étaient proposés aux entreprises en quête de compétences dont 3 n'ont pas abouti favorablement et 6 dont le process de recrutement demeure en cours.

Des besoins de conseil et d'accompagnement autres que le seul recrutement de collaborateurs ont été détectés, notamment : la réforme de la formation professionnelle, l'entretien professionnel, la retraite des salariés ou du dirigeant, le management d'entreprise, ...

Programme prévu sur l'exercice :

Le développement des entreprises artisanales est un enjeu majeur du dispositif de l'action économique de la CMA. Ce développement permet soit de maintenir les emplois actuels, soit d'embaucher de nouveaux collaborateurs. Il est le cœur même de la richesse d'un territoire.

Les entreprises artisanales doivent s'adapter aux nouvelles technologies de communication, aux nouveaux marchés, aux nouveaux modes de management, à l'évolution de la clientèle, etc. La complexité et la mouvance dans lesquelles ces entreprises évoluent, font qu'il n'est pas aisé de pouvoir suivre ces évolutions.

La présence de la CMA aux côtés des artisans permet de s'appuyer sur des compétences qui offrent la possibilité de suivre ces évolutions.

Les animateurs économiques sont en mesure d'accompagner un artisan dans ses démarches marketing, commerciales et de communication, tout comme dans les domaines du management, de la gestion des RH, de la gestion financière.

Dans cet esprit, il s'agira de lever les principaux freins au développement des petites entreprises : la gestion du quotidien qui empêche les dirigeants de prendre du recul ou d'intégrer les évolutions de leur environnement. La notion d'anticipation, ou de veille au sens large (s'informer, demander) existe peu et grève souvent des potentiels ou des marchés qui leurs sont parfaitement accessibles.

Si la démarche est loin d'être évidente pour la majorité des petites et moyennes entreprises, il n'en demeure pas moins qu'elle est nécessaire notamment sous l'angle de l'accompagnement et de la dynamisation de leur potentiel de développement. Des actions s'appuyant sur des services de proximité sont indispensables.

La présence des animateurs économiques aux cotés des chefs d'entreprises trouve ici tout son sens et témoigne de la volonté de la Chambre de Métiers d'Alsace d'être un partenaire majeur du développement des entreprises artisanales.

Outre des actions collectives de sensibilisation et d'information, la Chambre de Métiers d'Alsace souhaite jouer la carte de la proximité avec les chefs d'entreprises pour les accompagner dans leur souhait de participer à la richesse de l'économie départementale et régionale. Les actions proposées dans ce cadre sont les suivantes :

- ▶ proposition systématique à chaque artisan d'un diagnostic d'approche globale afin de détecter les points forts et les points faibles de l'entreprise.
- ▶ un cycle de 5 conférences ayant pour thème : « La retraite et l'analyse de son Relevé de Situation Individuelle » et « Réforme des retraites et stratégies de carrière » sera déroulé sur l'ensemble du Bas-Rhin.
- ▶ à la demande des organisations professionnelles ou des associations de commerçants / artisans, des actions d'information et de sensibilisation (marketing, gestion, développement durable, réseau transfrontalier...) seront mises en place afin que le développement de l'entreprise soit considéré comme un axe structurant de toute réflexion en matière économique.
- ▶ la Chambre de Métiers d'Alsace organisera comme les années précédentes la présence des artisans dans le hall de l'artisanat à la Foire Européenne de Strasbourg (environ 60 exposants) et participera à son animation en mettant en valeur les corporations et leurs différentes filières de formation.
- ▶ les animateurs économiques poursuivront leur mission de conseillers d'entreprises en travaillant en étroite collaboration avec les agents de l'ADIRA.

En effet, la mission de conseil recouvre tous les domaines de la gestion d'entreprise et nécessite l'appui de compétences appropriées tant sur le plan de l'immobilier que sur celui des montages juridiques spécifiques propres au crédit-bail ou autres procédures existantes.

Les agents de la Chambre de Métiers interviennent à ce titre en temps qu'expert de l'artisanat et sont à même d'apporter aux chefs d'entreprises les éléments de réflexion nécessaires à des prises de décision, en toute connaissance de cause.

La CMA travaille en réseau avec ses différents partenaires, ce qui est un gage supplémentaire d'efficacité et de sérieux des préconisations pouvant être apportées aux chefs d'entreprises.

Volet financement des entreprises :

- reconduction des conventions avec la Banque Populaire d'Alsace, la Caisse d'Épargne d'Alsace, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole au cours de l'année 2015. Ces conventions ont pour objet de développer le mode d'exercice de l'EIRL et faciliter les relations entre les artisans et les banquiers.
- poursuite de la convention CMA / SIAGI dans le cadre du cautionnement des prêts consentis aux porteurs de projets.

Volet TIC :

- participation active au nouveau programme d'accompagnement dans le domaine de l'économie numérique appelé "*Transition Numérique*" dont les modalités pratiques ont été définies le 13 novembre 2012 par Fleur PELLERIN (10 ateliers sont prévus pour 70 participants).
- la poursuite de la commercialisation d'un certificat électronique garanti par l'autorité de certification CERTIMETIERSARTISANAT sera réalisée par le chef de projet TIC à destination d'environ 10 artisans.
- animation de 5 conférences Pr@tic sur une ou plusieurs thématiques (au choix des AEM de proximité) en rapport avec l'actualité du domaine (thématiques en cours de réflexion) : l'objectif de ces conférences est de développer le levier de productivité induit par l'usage raisonné des outils numériques, notamment en temps de crise.

Volet activité transfrontalière :

- conseil aux entreprises artisanales désireuses d'intervenir en Allemagne, en Suisse ou dans d'autres pays.
- animer, pour la partie française, le réseau transfrontalier des chambres de métiers du Rhin Supérieur « TransInfonet » (réunions trimestrielles, site internet, veille règlementaire en lien avec le service juridique, mise à jour des fiches pratiques et guides destinés aux artisans, ...).
- participer aux différents groupes institutionnels liés à l'activité transfrontalière, notamment le groupe d'experts « entraves à la concurrence » de la Conférence du Rhin Supérieur et les réunions de coordination du Bureau Alsace.
- organisation de réunions d'information "*proposer vos services en Allemagne et en Suisse*".
- animation, pour la Chambre de Métiers d'Alsace, du Réseau Commande Publique Alsace.

Volet Emploi

- Accompagnement des entreprises recensées au 4^e trimestre 2014 et des entreprises recensées à compter du 2 janvier 2015, dans la recherche de solutions de recrutement.
- Conseil en management et en gestion des ressources humaines auprès des entreprises artisanales : management et gestion des emplois et des compétences, recrutement et intégration, développement des compétences / formation, gestion de carrière / mobilité...
- Organisation d'événementiels spécifiquement dédiés à l'emploi artisanal (4 par an), au management et à la gestion des ressources humaines (conférences et ateliers de formation).

Organisme : **CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE****Réf. 4.1**Exercice : **2015****Fiche Action**

Page : 1/3

Objectif stratégique concerné : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL**

Date : Janvier 2015

Action 4.1 : Volet DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL**Description et objectifs de l'action****Date / Durée de l'action** : programme 2013-2016
Année 2015**Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique** :
Département du Bas-Rhin**Public concerné** : LES ENTREPRISES ARTISANALES**Personne à contacter pour cette action** : M. Fabrice OUMEDJKANE**Préambule**

La Chambre de Métiers d'Alsace déploie depuis quelques années des collaborateurs sur l'ensemble du territoire du Bas-Rhin.

Elle a fait le choix de territorialiser des animateurs économiques des métiers (AEM) ayant en charge les territoires les plus éloignés du siège de la CMA. Ainsi, la CMA dispose de bureaux permanents à Saverne, Mutzig, Sélestat et Haguenau.

Les 8 AEM ont trois missions majeures :

- représenter la CMA sur les territoires auxquels ils sont affectés. Ainsi, leur vocation est de rappeler la place des artisans dans l'économie locale, collaborer activement à des projets de développement local pouvant concerner l'artisanat, et agir avec les responsables du territoire dans le cadre des projets locaux de développement ou d'aménagement ;
- participer à l'animation économique du territoire avec les artisans et les associations ou groupements de professionnels, et contribuer à des actions locales avec les professionnels ;
- conseiller les entreprises du territoire concerné dans l'ensemble des dispositifs d'action de la CMA.

Les territoires d'intervention des AEM sont proches des arrondissements (la zone urbaine de Strasbourg faisant l'objet d'un découpage particulier).

Bilan de l'exercice écoulé : 2014

Organisation de 2 opérations « *Rendez-vous chez les Artisans* », l'une sur le territoire de la Vallée de la Bruche, et l'autre en Alsace Bossue. Ce sont au total 74 entreprises qui ont participé à ces actions événementielles, lesquelles ont toutes remporté un très grand succès. Près de 7 000 visiteurs se sont rendus dans des entreprises artisanales au cours de ces deux opérations.

Organisation de 4 visites d'entreprises (avec différents élus locaux ou représentants de l'Etat) pour un total de 7 entreprises visitées.

Tenue de permanences mensuelles ou bihebdomadaires à Wissembourg, Sarre-Union, Schirmeck et Erstein (au total 14 permanences par mois).

SUR LES TERRITOIRES RURAUX

Suivi de 4 OCM : Canton de Rosheim / Porte du Vignoble / Haute Bruche / Pays d'Erstein.

Participation à 7 salons locaux (Epfing - Gerstheim - La Broque - Molsheim - Erstein - Rhinau Obenheim - Sauer Pechelbronn).

Participation à 3 Portes Ouvertes (Canton de Marckolsheim, Benfeld, Savoir Faire).

Participation au COPIL du SIVOM du bassin de l'Ehn.

Participation au COPIL Marketing Territorial du pays Bruche Mossig Piémont.

Participation au COPIL du Pacte de Réussite initié par le Conseil Départemental et détection d'offres d'emplois dans le cadre de cette action et transmission à l'Union des Corporations Artisanales.

Participation au Salon CAP'Séniors co-organisé par le Repère, la ville de Schirmeck, la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et le Conseil Départemental. La CMA a mis à disposition un fichier d'entreprises susceptibles d'exposer. Suite à cet événement, notre Compagnie a publié un dossier complet sur la Silver Economie dans la Gazette des Métiers d'octobre 2014 envoyée aux 29 000 artisans de la région Alsace. Dans le numéro suivant, une interview sur le même sujet, du Président du Conseil Départemental, Monsieur Guy Dominique Kennel a été publiée.

EN MILIEU URBAIN

Participation à diverses réunions, commissions et groupes de travail :

Hôtel d'entreprises Klebsau ; Tango et Scan ; commissions accessibilité ; GCO ; SCOTERS ; commissions Marché de Noël ; Parc National Urbain ; PLU communautaire ; PADD ; FEDER (programme de développement économique des ZUS de Strasbourg) ; commissions tramway ; dossiers "entrée Sud de Strasbourg", pépinières d'entreprises de Haute-pierre ; schémas directeurs d'aménagement "zone Nord" et "zone Ouest" de la ville de Strasbourg ; Strasbourg Éco 2020 ; Strasbourg Métropole des Deux Rives, Club de l'immobilier.

Participation au COPIL du Pacte de Réussite initié par le Conseil Départemental et détection d'offres d'emplois dans le cadre de cette action et transmission à l'Union des Corporations Artisanales.

Programme prévu sur l'exercice :

Le secteur de l'artisanat est en général mal identifié dans les actions locales, et les données économiques usuelles (Insee) décrivent mal l'artisanat qui ne se fonde pas dans les données globales industrie-bâtiment-services. La CMA met à disposition des acteurs locaux sa base de données statistique. La CMA participe également aux réflexions locales menées par les acteurs économiques (associations professionnelles, etc.) et par les acteurs publics (communes, communautés de communes, etc.).

L'artisanat, vecteur majeur du développement économique local, doit être pris en compte dans les opérations d'aménagement du territoire ou d'urbanisme. A cet effet la CMA participe à la définition des projets à la demande des collectivités.

Certains dispositifs spécifiques ont été mis en place pour mieux prendre en compte le commerce et l'artisanat dans la politique d'aménagement, notamment dans le cadre d'opérations collectives de modernisation (OCM) de l'artisanat, du commerce et des services, avec les objectifs suivants :

- assurer une desserte commerciale de base à l'ensemble de la population (notamment dans les zones connaissant un déclin économique et démographique),
- accompagner la modernisation des entreprises.

Les animateurs économiques de la CMA participent au montage des dossiers en collaboration avec les artisans, ou les collectivités territoriales selon le cas, pour répondre aux problèmes spécifiques de chaque type d'espace géographique, soit dans le cadre d'opérations individuelles de réhabilitation ou de modernisation des locaux commerciaux des artisans, soit dans le cadre d'actions collectives.

La CMA continuera à participer aux conférences territoriales du Pacte de Réussite mises en place par le Conseil Départemental du Bas-Rhin et à détecter les offres d'emplois des entreprises artisanales. Ces offres seront transmises à l'Union des Corporations Artisanales.

Ces opérations concernent un ensemble d'entreprises appartenant à un secteur géographique et sont conduites par les collectivités territoriales :

En zones rurales

► Opérations de modernisation de l'artisanat au sein des pays, et des EPCI telles que les communautés de communes :

- de Barr/Bernstein,
- du canton de Rosheim,
- du pays d'Erstein,
- de la Porte du Vignoble,
- de la Haute Bruche,

► La CMA accompagne le dispositif départemental de soutien au commerce de proximité au travers d'études de marché appropriées, notamment quand un chef d'entreprise souhaite s'installer dans un bâtiment à réhabiliter ou à construire, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de distorsion de la concurrence.

En zones urbaines

► Opérations visant à fortifier le tissu d'entreprises (Haguenau). Elles impliquent de nombreux contacts, la réalisation d'études d'opportunités préalables, la promotion des opérations auprès des entreprises, l'instruction de dossiers, la participation à de multiples réunions, le montage de demandes de financement, des contacts réguliers avec les partenaires, l'organisation de formations, l'appui à la conception et la mise en place d'animations, en collaboration avec l'ADIRA.

► La CMA est impliquée dans le périmètre éligible au FEDER de revitalisation des zones urbaines sensibles : l'artisanat peut s'y développer et offrir des opportunités d'emploi et d'insertion. Des entreprises situées dans les secteurs sensibles de l'agglomération disposent aussi de potentiels de développement ou de reprise.

► La CMA participe également aux actions menées sous l'égide des Maisons de l'Emploi de Strasbourg, Saverne et d'Alsace du Nord.

RV chez les Artisans

Deux opérations "*Rendez-Vous chez les Artisans*" sont programmées en avril 2015. La première se déroulera sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Haguenau le 19 avril, la seconde, à Strasbourg Centre, Neudorf et Neuhof le 26 avril.

En outre, la CMA apportera son soutien technique, logistique et financier aux associations des artisans commerçants souhaitant organiser leur propre journée Portes Ouvertes sur leur territoire. L'assistance de la CMA prendra la forme de la mise à disposition de l'animateur économique du secteur pour aider à l'organisation de l'opération, appui technique substantiel pour la mise en œuvre de la manifestation.

Autres points

La CMA participera à l'organisation et à l'animation de différentes Portes Ouvertes (Benfeld), salons (Woerth, Soufflenheim, Schirmeck, Rosheim, Communauté de Communes du Rhin, Sélestat, Markolsheim, Molsheim, Geispolsheim) et à la Semaine du Développement Economique du Pays de Saverne.

Le centre de formation des apprentis (CFA) d'Eschau organisera sa journée "Portes Ouvertes" le 15 mars 2015.

L'animation économique de la CMA est structurée par un programme d'actions annuel. Cependant, certaines actions ponctuelles ne peuvent être prévues et viennent en réponse à des demandes fortes apparaissant en cours d'année.

Chiffres clefs au 1^{er} janvier 2015

Nota : y figurent les auto-entrepreneurs uniquement immatriculés au Registre des Entreprises – n'y figurent que les entreprises économiquement actives



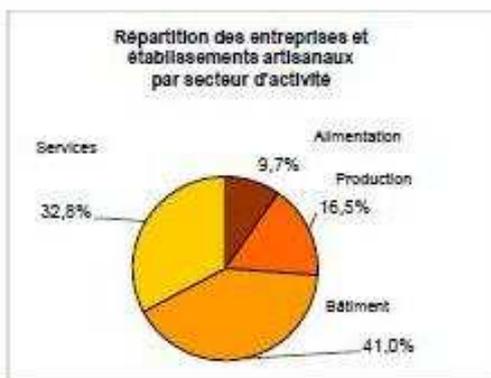
Chiffres-clés - Artisanat

Bas-Rhin

1er janvier 2015

Source : CMA - Registre des Entreprises / INSEE : Recensement de la population municipale 2010 - Nombre d'emplois et population active 2009
Le Registre des Entreprises comporte un taux de 6 à 10% d'entreprises non actives économiquement mais qui ne peuvent être radiées pour des raisons juridiques.

DONNEES GENERALES	
Nombre d'entreprises	17 843
Nombre d'établissements secondaires	1 499
Nombre total d'établissements	19 342
dont nombre d'auto-entrepreneurs	1 980
% des entr./étab. artisanaux de la Région	59,7%
Estimation de la population active occupée dans l'artisanat	93 772
Nombre d'habitants	1 095 905
% des habitants de la région	100,0%
Population active ayant un emploi	485 713
% d'actifs occupés dans l'artisanat	19,3%
Nombre d'emplois proposés dans la zone	465 310
% d'emplois artisanaux dans la zone	20,2%



NOMBRE D'ENTREPRISES/ETABLISSEMENTS ET ESTIMATION DU NOMBRE D'ACTIFS

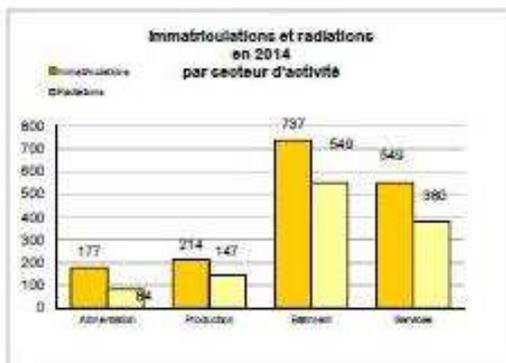
Alimentation		Production		Bâtiment		Services		Total	
Ent + Etab	Actifs	Ent + Etab	Actifs	Ent + Etab	Actifs	Ent + Etab	Actifs	Ent + Etab	Actifs
1 875	16 963	3 190	18 273	7 933	33 713	6 344	24 823	19 342	93 772

DENSITE ARTISANALE : NOMBRE D'ENTREPRISES/ETABLISSEMENTS POUR 10.000 HABITANTS

Alimentation	Production	Bâtiment	Services	Total
17,1	29,1	72,4	57,9	176,5

NOMBRE D'IMMATRICULATIONS ET DE RADIATIONS EN 2014

	Immatriculations		Radiations	Solde
		dont auto-entrepreneurs		
Alimentation	177	39	84	93
Production	214	97	147	67
Bâtiment	737	257	549	188
Services	549	226	380	169
Total	1677	621	1160	517

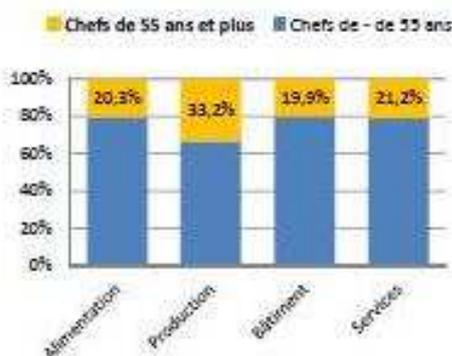


DETAIL DES ENTREPRISES/ETABLISSEMENTS ARTISANAUX PAR GROUPE D'ACTIVITE

ALIMENTATION			PRODUCTION		
	Entr.	Etab.		Entr.	Etab.
Boucherie	333	165	Travail des métaux	984	98
Boulangerie pâtisserie	633	137	Textile cuir habillement	217	17
Pâtisserie	152	24	Fabrication de meubles	284	10
Divers alimentation	394	37	Autres activités du bois	187	8
Total Alimentation	1 512	363	Mat.construc. céramique verre	252	40
			Papier imprimerie arts graphiques	270	19
SERVICES			BATIMENT		
	Entr.	Etab.		Entr.	Etab.
Transport taxi ambulance	587	52	Maçonnerie	1 042	29
Réparation cycles et motocycles	123	10	Couvert, plomb, chauff. Sanitaire	1 427	72
Réparation véhicules automobiles	1 203	180	Menuiserie serrurerie charpente	1 277	58
Mécanique agricole	75	19	Peinture plâtrerie	2 245	46
Réparation électro-radio-tv	128	11	Electricité du bâtiment	907	34
Réparation de chaussures	66	14	Terrassement et divers bâtiment	739	57
Réparation montres horloges	62	9	Total Bâtiment	7 637	296
Autres activités de réparation	386	36			
Coiffure	1 227	97			
Pressing et retouche	233	27			
Photographie	160	5			
Autres services	1 545	91			
Total Services	5 793	551			

IMPLANTATION COMMUNALE DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS ARTISANAUX

	- 2.000 habitants	de 2.000 à 10.000 habitants	10.000 hab. et plus	TOTAL
Alimentation	506	602	767	1 875
Production	898	1 137	1 155	3 190
Bâtiment	2 520	2 682	2 731	7 933
Services	1 375	2 003	2 966	6 344
TOTAL	5 299	6 424	7 619	19 342
Nb de communes	433	81	13	527
Nb d'habitants	304 628	305 933	485 344	1 095 905
Nb moyen d'habitants	704	3 777	37 334	2 080



PROPORTION DES CHEFS D'ENTREPRISES DE 55 ANS ET PLUS

Alimentation		Production		Bâtiment		Services		Total	
55 ans et plus	%								
331	20,3%	1 011	33,2%	1 587	19,9%	1 287	21,2%	4 216	22,5%